



« Espace Jaloine »
380 route de Jaloine
07290 Saint-Romain-d'Ay
secretariat@val-d-ay.fr
04 75 34 91 83
comptabilite@val-d-ay.fr
04 81 52 00 43
cvallon@val-d-ay.fr
04 81 52 00 45
www.val-d-ay.fr

procès-verbal

conseil communautaire

du jeudi 5 octobre 2023
à 18 heures 30
à la communauté de communes du Val d'AY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
arrondissement de Tournon-sur Rhône
canton du Haut-Vivarais

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
LE CINQ OCTOBRE
À DIX-HUIT HEURES TRENTE**

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice : **26**
présents : **18**
suffrages exprimés : **24**

DATE DE CONVOCATION

28 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

28 septembre 2023

PRÉSENT(E)S

BALANDRAU Xavier
BAYLE Véronique
BENIMELLI Thibaud
BOUILLOT Sébastien
BURRIEZ Jacques
CLEMENCON Marie-Claire

DELHORME Marie-France
DELOCHE Nicole
FERRAND André
JUILLAT Gaëtan
MARMEY Frédéric
MARTIN Brigitte

MOURIER-DUVIGNAUD Karine
PALISSE Marie-Hélène
REYNAUD Denis
ROCHE Christian
TALANCIEUX Denis
VERCASSON Marie

ABSENT(E)S

BESSET François (pouvoir à BURRIEZ Jacques)
BRUYERE Alexandre (pouvoir à MARTIN Brigitte)
BUCHE Gérard (pouvoir à FERRAND André)
CLUSEL Franck
COLL Norbert (pouvoir à VERCASSON Marie)
DEGACHE Sophie (pouvoir à CLEMENCON Marie-Claire)
DETERNE Bernard (pouvoir à ROCHE Christian)
GRIFFE Pascale

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

BURRIEZ Jacques

APPROBATION PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

6 juillet 2023 : à l'unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES

► Situation du personnel

La présidente fait part de l'absence de notre comptable depuis le 21 août et ce, pour une durée indéterminée. Il a donc fallu procéder à un recrutement d'urgence mais difficile de trouver un temps plein. Dans la foulée, les 2 secrétaires ont dû suivre une formation Berger-Levrault afin de pallier au retard accumulé depuis les congés d'été. Nous avons finalement trouvé 2 personnes qui viennent de commencer au 1^{er} octobre :

- Élodie DEYGAS pour 17h50/semaine
- Sandrine VALETTE pour 7h/semaine

Ces 2 agents sont déjà en poste dans d'autres collectivités, ce qui est un plus ; petit bémol quant au logiciel de compta utilisé par la communauté de communes qui est différent de celui des communes du territoire.

FINANCES

► Décision modificative n° 3 - budget général

N° C-2023.10.05.01

La présidente expose :

Le conseil communautaire a voté le budget primitif le 6 avril 2023.

Concernant la participation annuelle aux travaux d'électrification rurale au SDE07 pour 2023, on constate :

- Dorénavant, il faut passer la dépense au chapitre 16 (compte 168 758). Au budget, on avait prévu cette dépense au chapitre 204 (compte 204 1582).
- La dépense annuelle sera plus élevée que ce qui avait été budgétisé et il faut augmenter les crédits alloués.

Il est proposé d'une part de réaffecter les crédits du compte 204 1582 (chapitre 204) au chapitre 16 (compte 168 758) et d'autre part de prélever 60 000 € de l'opération 168 « agrandissement du centre aéré » qui n'a pas progressé cette année, pour les inscrire au chapitre 16 (compte 168 758).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 ci-dessus.

► Décision modificative n° 4 - budget général

N° C-2023.10.05.02

Avec le passage à la M57, pour l'électrification rurale (SDE07), il y a un schéma d'écriture comptable à respecter. Ce schéma d'écriture d'ordre n'a pas été prévu au budget prévisionnel de 2023.

Il faut dorénavant constater les créances et les dettes envers le SDE07 pour toutes les opérations en cours sur toutes les communes sur les prochaines années. Pour ce faire il est proposé la décision modificative suivante, soit d'ouvrir au chapitre 41 des crédits (compte 2041582) pour un montant de 292 401,72 € et des recettes (compte 168758) pour le même montant de 292 401,72 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 4 ci-dessus.

AMD (ARDÈCHE MUSIQUE ET DANSE)

► Point de la situation

- Suite à la reprise de la compétence musique par certaines communautés de communes et d'agglomérations, il a fallu procéder à des élections, du fait qu'il ne restait plus que le Val d'Ay dans le collège électoral nord.

Les 3 titulaires (déjà désignés par délibération du 16 juillet 2020) sont :

- Denis REYNAUD
 - François BESSET
 - Marie VERCASSON
- Afin de préparer la suite de l'antenne AMD à compter du 1^{er} janvier 2024, un projet d'association composée de parents de l'antenne de Satillieu est en pourparlers. La participation financière de la communauté de communes sera conditionnée à la pérennité et la transparence de l'association. Si cela n'aboutit pas, une contribution sera étudiée pour les élèves allant sur l'école de musique d'Annonay.

OFFICE DE TOURISME DU VAL D'AY

► Tarifs des partenariats de l'OT

N° C-2023.10.05.03

La présidente expose :

Au vu des statuts de l'office de tourisme du Val d'Ay et plus particulièrement de son article 3 formulant les missions suivantes :

- la promotion touristique en coordination avec les acteurs institutionnels et économiques dans le respect du développement durable ;
- la coordination des acteurs (publics, privés ou associatifs) locaux du tourisme ;

Considérant que la volonté de l'office de tourisme est de valoriser les services développés à destination des acteurs économiques du tourisme, des loisirs et du terroir, ainsi que des organisateurs d'événements ;

Considérant que l'office de tourisme du Val d'Ay développe des relations avec ses partenaires touristiques et économiques, qu'à ce titre il peut gérer de la régie publicitaire ;

Considérant que l'office de tourisme doit se doter d'une grille tarifaire pour exercer ses activités ;

Il est proposé au bureau communautaire :

- d'abroger la grille tarifaire des partenariats approuvée par la délibération N° B-2021.01.14.04,
- d'approuver la grille tarifaire ci-annexée des partenariats applicable à compter du 1^{er} octobre 2023.

À partir du 1^{er} octobre 2023, nous souhaitons offrir la possibilité aux partenaires de l'office de tourisme du Val d'Ay de payer en ligne leur cotisation. Avec la mutualisation avec Ardèche Grand Air, l'outil de paiement est géré par l'office de tourisme d'Annonay Rhône Agglo. Aussi, pour ce faire, il est proposé que :

- la communauté de communes du Val d'Ay autorise l'office de tourisme d'Annonay Rhône Agglo à encaisser les cotisations des partenaires du territoire Val d'Ay payées en ligne,
- l'office de tourisme d'Annonay Rhône Agglo s'engage à reverser lesdits montants perçus à la communauté de communes, qui pourra ainsi les inscrire en recette de son budget office de tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE les tarifs des cotisations des partenaires qui seront pratiqués à compter du 1^{er} octobre 2023.
- APPROUVE le principe de l'encaissement par l'intermédiaire de la régie de recettes de l'office de tourisme du Val d'Ay.
- AUTORISE l'office de tourisme d'Annonay Rhône Agglo à encaisser les cotisations des partenaires du territoire Val d'Ay payées en ligne et à ce qu'il les reverse à la communauté de communes, qui les inscrira en recette de son budget office de tourisme.
- DIT que les recettes seront encaissées sur le budget annexe office de tourisme.

► Billetterie

N° C-2023.10.05.04

La présidente expose que l'office de tourisme du Val d'Ay - destination Ardèche Grand Air - pourra prendre en charge la billetterie de spectacles et d'événements pour le compte des organisateurs, dans le bureau de Lalouvesc, selon les nouvelles conditions citées ci-après.

Pour ses prestations de service de billetterie, l'office de tourisme appliquera des frais de location sur chaque billet, selon les conditions suivantes :

- 0,50 € TTC pour les partenaires de la destination Ardèche Grand Air porteurs d'événementiel ;
- 1 € TTC pour les associations et acteurs socioéconomiques de la destination Ardèche Grand Air (communauté d'agglomération d'Annonay Rhône Agglo et communauté de communes du Val d'Ay) ;
- 1,50 € TTC pour les associations et acteurs socioéconomiques hors territoires de la destination Ardèche Grand Air (communauté d'agglomération d'Annonay Rhône Agglo et communauté de communes du Val d'Ay).

Des conventions de billetterie seront signées avec les délégataires de services publics, associations, producteurs privés ou vendeurs.

Les produits de la billetterie seront encaissés par l'intermédiaire de la régie de recettes de l'office de tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de l'encaissement par l'intermédiaire de la régie de recettes de la billetterie.
- **VALIDE** les modalités de la commercialisation de la billetterie.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

► Territoire d'industrie phase 2

N° C-2023.10.05.05

La présidente expose :

Depuis 2018, Territoires d'industrie est un programme national visant à favoriser la reconquête industrielle par les territoires.

Au cours de la première phase du programme qui s'est déroulée de 2019 à 2022, 149 Territoires d'industrie regroupant plus de 500 intercommunalités ont été accompagnés dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions pour la réindustrialisation.

La communauté de communes du Val d'Ay faisait partie des 8 EPCI impliqués dans le périmètre du Territoire d'industrie Ardèche-Drôme. En 2019, les 8 EPCI ont signé un contrat proposant un plan d'actions autour des 4 axes du dispositif : attirer, recruter, innover et simplifier.

Le gouvernement a annoncé le 11 mai 2023 le lancement d'une nouvelle phase du programme pour la période 2023-2027, afin de renforcer et d'amplifier la dynamique de réindustrialisation des territoires.

Face aux enjeux de foncier, de compétences, de transition écologique et d'innovation, un renforcement des dispositifs proposés aux Territoires d'industrie a été acté. Le gouvernement investit 100 millions d'euros dès cette année dans le programme avec pour objectifs :

- un renforcement de l'animation et de l'ingénierie locale via la mise en place d'une nouvelle génération de chefs de projet, cofinancée par l'État et les intercommunalités, afin de repérer et d'accompagner la réalisation de projets industriels, créateurs d'emplois et de valeur ;
- un soutien aux investissements industriels productifs dans les territoires, sur des filières avec un fort enjeu de réindustrialisation, dans une approche concertée avec les régions ;
- un soutien aux investissements pour le développement des compétences, en réponse aux besoins des industriels (écoles de production, plateaux techniques, etc.), en lien avec les acteurs de la formation ;
- un accompagnement des projets identifiés vers les financements du plan France 2030.

La phase 2 de Territoires d'Industrie arrive en même temps que la candidature à l'**AMI** (appel à manifestation d'intérêt) **Rebond Industriel**. Les 2 dispositifs sont complémentaires.

Territoires d'Industrie phase 2 peut apporter :

- un soutien en ingénierie supplémentaire,
- du financement de projet supplémentaire,
- le co-financement d'un poste de chargé de projet qui animerait la démarche et serait chargé d'accompagner la mise en œuvre de la feuille de route.

En calquant les périmètres géographiques des 2 dispositifs, le territoire nord Ardèche pourrait ainsi bénéficier d'un soutien renforcé au maintien et au développement de son secteur industriel.

Aussi, une candidature collective est proposée, reprenant la feuille de route de l'**AMI REBOND** et articulée autour des quatre axes suivants : l'innovation, la transition écologique et énergétique, le foncier, les compétences.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- CONFIRME l'intérêt d'une candidature à l'échelle des 8 EPCI ardéchois suivants : communauté de communes Porte de DromArdèche, communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo, communauté de communes du Val d'AY, communauté de communes du Pays de Lamastre, communauté d'agglomération Arche Agglo, communauté de communes Rhône Crussol, communauté de communes Val'Eyrieux, communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.
- AUTORISE la présidente à signer tous les documents nécessaires au dépôt de candidature.

DIVERS

► Agenda

- rassemblement pour la liberté des communes à conserver la gestion de l'eau et de l'assainissement : samedi 7 octobre à 10h30 à Valence (plusieurs élus s'y rendent)
- congrès des maires et présidents d'EPCI de l'Ardèche : jeudi 12 octobre aux Vans
- balade gourmande forêt du Grandbeau à Saint-Alban-d'AY : vendredi 13 octobre à 13h30
- commission travaux & bâtiments : jeudi 19 octobre à 18h30
- congrès national des maires et présidents d'intercommunalités de France : du 21 au 23 novembre à Paris (Saint-Alban-d'AY et Saint-Jeure-d'AY s'y rendent)

► Divers

Réponse suite à la motion de défense des missions locales

Le courrier du 28 juin du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion reçu le 1^{er} août, suite à la délibération du conseil communautaire du 6 juillet est joint au présent procès-verbal.

Voirie

Christian ROCHE a contacté le cabinet JULIEN géomètre afin qu'il réalise un plan des voiries communautaires. En effet, le choix des tracés date d'il y a 20 ans et les nouveaux élus de ce mandat n'en ont pas précisément connaissance. Une commission voirie sera programmée prochainement pour cette mise au point. Le nouveau plan est d'ores et déjà distribué aux maires.

Office de tourisme

Dans le cadre du déplacement de l'office de tourisme dans un nouveau local à aménager dans le centre de Lalouvesc, le projet est abandonné car trop compliqué ; le bâtiment envisagé dépendant d'une copropriété. Une nouvelle construction est projetée à la place de l'hôtel détruit, sur une partie du terrain appartenant à présent à la commune de Lalouvesc. Pour mener à bien ce projet, la communauté de communes doit être propriétaire du foncier afin d'obtenir les subventions nécessaires. Par délibération du 26 septembre 2023, le conseil municipal a autorisé le maire à céder une surface de 300 m² à titre gracieux sur l'espace de requalification de l'hôtel Beau-Séjour. ARCHIPOLIS, étudiant déjà le réaménagement de ce site, va travailler sur ce nouveau projet.

Déchets

André FERRAND informe l'assemblée de plusieurs points :

- Il propose de se charger de faire établir des devis afin d'électrifier le portail de la déchetterie ; ceci, pour des raisons de sécurité (chargeur stoppé dans la montée) et parfois de régulation du public (lors de trop grosse affluence).
- Il participera bientôt au salon POLLUTEC, lors duquel il se renseignera notamment pour le compostage ; cependant, il indique n'y a pas d'urgence pour le Val d'AY compte tenu que du compost est déjà issu de nos ordures ménagères au centre de valorisation organique de Saint-Barthélémy-de-Vals. Cependant, pour les commerces et restaurateurs, c'est obligatoire au 1^{er} janvier 2024.
- La cuve 1 000 litres avec pompe pour carburant sera livrée demain matin en déchetterie.
- L'entreprise BRUC de Vinzieux a terminé le débroussaillage du quai de transfert.

- L'accès à l'espace de dépôt des déchets verts sera amélioré afin faciliter la manœuvre des véhicules attelés d'une remorque. Thibaud BENIMELLI propose l'aide d'un engin de Satillieu pour cet aménagement.
- Certains pneus restent un problème même si, à ce jour, la plupart sont repris gratuitement. En effet, suite à un dépôt sauvage, une grosse quantité de vieux pneus a été apportée en déchetterie, que le prestataire a laissée sur place, refusant les pneus souillés. Ils ont dû être évacués par une autre filière, ce qui a eu un coût. Ce cas de figure étant récurrent, la question se pose quant aux possibilités que l'on a, sachant qu'actuellement tous les pneus sont ressortis de notre benne pour les charger dans celle du prestataire :
 - louer une benne au prestataire qui fera uniquement l'échange, avec le risque de pénalités au vidage ;
 - louer une benne dédiée aux pneus souillés + transport + traitement et lui trouver une place sur le site ;
 - payer l'évacuation ponctuelle en non-conformité dans la filière non-valorisables.

LEADER

Nicole DELOCHE et Karine MOURIER-DUVIGNAUD disent que le 2 octobre, s'est tenue à Guilherand-Granges a première réunion du comité de programmation du groupement d'action locale (GAL) Ardèche pour le programme européen LEADER ; Béatrice FOUR a été élue présidente. L'enveloppe financière s'élève à 5 millions d'euros sur 5 ans (2024-2029). Les actions qui bénéficieront de financement concerneront l'économie rurale.

SDE07

Thibaud BENIMELLI et Denis TALANCIEUX évoquent une baisse des tarifs d'achat groupés de l'électricité de 60 % pour 2024 et 2025. En ce qui concerne les bornes de recharge, il n'y a pas d'investissement prévu.

Divers

Marie VERCASSON était ce matin à l'inauguration de la Micro-Folie du Val d'Ay à l'Ayclipse à Satillieu en présence de nombreux officiels. À l'unanimité, c'est un très bel outil qui donne accès à une large offre culturelle (œuvres, danse, musique, monuments,...).

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Marie VERCASSON : les communes rencontrent des problèmes avec les assurances qui se désengagent car les collectivités ont trop de dégâts.
- ✓ Jacques BURRIEZ : vente du Cénacle d'ici fin 2023 ; le compromis devrait être signé demain avec l'association PROPOLIS (centre de formation sur les questions environnementales et sociétales).
- ✓ Marie-Claire CLEMENCON : sur les deux tracteurs que possède la commune, un est hors-service ; l'épareuse tourne que 250 h/an neige ou pas ; ce sont des investissements lourds pour un temps d'utilisation court. La commune réfléchit à des solutions. D'autres communes font appel à des prestataires de services (BOURJAT à Vaudevant, COSTE à Éclassan, etc.).
- ✓ Karine MOURIER-DUVIGNAUD et Gaëtan JUILLIAT : Le 28 septembre 2023, deux plans filière, chevreaux et ovins/caprins lait ont été signés avec la région, sur l'exploitation de M. POULET Saint-Alban-d'Ay. Sur 2023-2027, la région prévoit d'allouer des aides financières pour la structuration et l'adaptation de ces 2 filières.

L'ordre du jour étant épuisé, personne n'ayant rien à ajouter, la présidente lève la séance à 20h15.

pour validation du présent procès-verbal

Jacques BURRIEZ
secrétaire de séance



Marie VERCASSON
présidente



Official stamp of the Communauté de Communes du Val d'Ay, Saint-Romain-d'Ay, 07290, Ardèche.